

STDF – DONS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

Formulaire de demande

RÉSUMÉ

Titre du projet	<i>Renforcer les capacités phytosanitaires pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement des exportations de produits horticoles du Sénégal</i>
Requérant	<i>Direction de la Protection des Végétaux Ministère de l'Agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire, Sénégal (MAERSA)</i>
Pays/région	<i>SENEGAL</i>
Organisation chargée de la mise en œuvre	<i>COLEAD Comité de Liaison Entreprenariat-Agriculture-Développement</i>
Budget	<i>Montant demandé au STDF : 625 906,60 euros Contribution du bénéficiaire : 136 050 euros Contribution de l'agence de mise en œuvre COLEAD : 69 674 euros Valeur totale du projet : 831 630,60 euros</i>
Contacts	<i>Dr Saliou NGOM Directeur de la Protection des Végétaux E-mail : ngomsaliou@gmail.com M. Abdoulaye NDIAYE, Chef de la Division Législation et Quarantaine-DPV E-mail : layedpv@gmail.com</i>

1. Quel(s) problème(s) SPS spécifique(s) ce projet permettrait-il de résoudre?

Le Sénégal devrait renforcer son système phytosanitaire national pour assurer sa sécurité alimentaire, au regard de sa population en expansion et en urbanisation rapide. A l'instar de la quasi-totalité des pays sahéliens, le pays subit les effets du changement climatique, avec pour corollaire, des risques accrus de prolifération des ravageurs et des maladies transfrontalières qui peuvent mettre en péril les cultures et les denrées stockées et également être la source de notifications d'interceptions dues à la présence d'organismes nuisibles réglementés lors des exportations de végétaux et produits végétaux sur le marché international.

C'est dans ce contexte que les autorités compétentes du Ministère en charge l'Agriculture, sous la coordination de la Direction de la Protection des Végétaux, ont sollicité et obtenu l'appui de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges pour mettre en place un système de certification phytosanitaire (ePhyto) et aussi procéder à l'évaluation des capacités Phytosanitaires nationales (ECP), avec l'outil interactif développé par le Secrétariat de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV).

Au regard de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, les résultats de l'ECP ont mis en évidence des faiblesses et contraintes qui constituent des défis de différents ordres :

- le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation du Sénégal est régi par une loi datant de 1952, alors que le texte de base de la CIPV a été révisé en 1997. Le cadre législatif et réglementaire qui régit la protection des végétaux nécessite d'être mis à jour pour être en cohérence avec la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux et ses normes phytosanitaires et l'accord SPS ainsi qu'avec les engagements internationaux pris par le Sénégal ;
- le recours beaucoup plus fréquent aux textes réglementaires (Arrêtés) pour éviter la longue procédure de promulgation des projets de loi, avec tous les inconvénients associés du fait de la faiblesse des arrêtés par rapport aux textes de loi ;
- la revue du cadre législatif met en évidence l'absence de dispositions légales pour la délivrance de certificats phytosanitaires électroniques, la mise en œuvre de l'approche systémique dans les filières d'exportation à risque, le système d'audit et d'évaluation du système de performances des inspections ;
- de nouveaux concepts tels que l'analyse des risques et le e-commerce ne sont pas intégrés dans les textes réglementaires qui organisent la protection des végétaux.

Enfin, l'insuffisance des systèmes d'information et des procédures opérationnelles se traduit par des défaillances pour protéger correctement les ressources végétales des parasites et des maladies.

Le présent projet vise à entamer un processus en vue de combler ces lacunes en proposant des mises à jour du cadre institutionnel de gouvernance du système phytosanitaire, et en renforçant les capacités opérationnelles de l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV) et des différentes parties prenantes au regard de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes et en améliorant les dynamiques de communication et de coopération entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire du Sénégal et de la région.

2. Comment la résolution de ce(s) problème(s) permettra-t-elle d'accroître les capacités SPS et de faciliter un commerce sûr ?

Le but du projet est de renforcer les capacités phytosanitaires nationales, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement des exportations de fruits et légumes au Sénégal.

Étant une partie contractante de la CIPV, le Sénégal est tenu de contribuer à l'atteinte des objectifs de la CIPV, en empêchant l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles de quarantaine à l'intérieur de son territoire pour protéger son patrimoine agricole et sa biodiversité et en garantissant que les envois de végétaux et produits végétaux respectent les exigences phytosanitaires des pays partenaires commerciaux. Il s'agira dans le cadre du projet de contribuer

à l'amélioration des capacités de l'ONPV et des principales parties prenantes du système phytosanitaire national à mettre en application les principes fonctionnels et opérationnels issus de la CIPV, qui sont liés à l'établissement, à la mise en œuvre et au suivi des mesures phytosanitaires, ainsi qu'à l'administration des systèmes phytosanitaires officiels.

Au regard de ces principes, les interventions à mener ciblent prioritairement les principales insuffisances et lacunes qui avaient été identifiées au niveau du système phytosanitaire et de son organisation. Elles consisteront à mettre en œuvre des actions relatives aux quatre (4) axes définis dans la Stratégie phytosanitaire nationale : **(i) la mise à jour du cadre législatif en lien avec la réglementation internationale ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles du système phytosanitaire national ; (iii) le renforcement des aptitudes et compétences du personnel de la DPV et des parties prenantes du système phytosanitaire et (iv) le renforcement des dynamiques de communication et d'interactions entre la DPV et les différentes parties prenantes.**

En ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire, les actions qui seront mises en œuvre visent à contribuer à l'alignement de la législation phytosanitaire nationale avec les traités internationaux notamment la CIPV, l'Accord SPS de l'OMC et l'Accord pour la Facilitation des Échanges (AFE). Le renforcement des capacités opérationnelles de l'ONPV et des principaux acteurs du système phytosanitaire constitue un volet essentiel du projet. Différentes actions seront mises en œuvre pour formaliser les processus et doter les parties prenantes de capacités à les mettre en œuvre en se fondant sur les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP), notamment, en ce qui concerne l'analyse du risque phytosanitaire, l'établissement de listes nationales d'organismes nuisibles réglementés, la reconnaissance des zones exemptes et des zones à faible prévalence d'organismes nuisibles, la lutte officielle contre les organismes nuisibles réglementés, la surveillance et le signalement des organismes nuisibles, la certification phytosanitaire, l'intégrité et la sécurité phytosanitaires des envois, les mesures phytosanitaires d'urgence et les notification de non-conformité et la communication et les échanges d'informations au niveau national et international.

Le projet devrait améliorer les capacités de l'ONPV et des différentes parties prenantes du système phytosanitaire du Sénégal à assurer la protection contre les organismes nuisibles réglementés ou émergents, des végétaux et produits végétaux importés ou produits localement, ceci en vue de contribuer à la sécurité alimentaire des populations et au respect des exigences phytosanitaires des pays de destination des exportations de produits horticoles du Sénégal.

Le projet intégrera les principales parties prenantes du secteur notamment les autorités portuaires, douanières, ainsi que les principaux exportateurs et importateurs à travers des activités de sensibilisation et en encourageant leur participation aux activités du projet. Il s'appuiera notamment sur les expériences passées et en cours au niveau national mais également au niveau régional (notamment au niveau de la CEDEAO) et optimisera l'utilisation d'outils existants notamment les outils de la CIPV et d'autres partenaires techniques. L'expérience acquise à travers ce projet sera partagée avec les autres pays membres de la CEDEAO afin de diffuser les bonnes pratiques.

3. Quels sont les éléments livrables spécifiques envisagés pour résoudre le(s) problème(s) SPS ?

Pour renforcer les capacités phytosanitaires du Sénégal à se conformer aux principes et obligations en lien avec l'Accord SPS, la CIPV et les traités internationaux, les interventions prévues dans le projet visent 4 résultats stratégiques :

- **Résultat 1 : l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du système phytosanitaire**

Il s'agira de fournir de l'assistance technique à l'ONPV et aux différentes parties prenantes, pour réaliser une analyse approfondie du cadre législatif et réglementaire et élaborer un projet de loi phytosanitaire et de textes d'application qui s'alignent sur le texte révisé de la CIPV (1997) et intègrent des dispositions pertinentes portant notamment sur l'analyse des risques phytosanitaires, l'autorisation d'entités tierces et l'implication des parties prenantes dans la réalisation de certaines activités au nom de la DPV, le système d'audit interne et d'évaluation du système de performance des inspections, les rôles de la douane et des autres services de l'administration, la mise à jour des redevances (art 10 décret 1219 de septembre 1955) liées aux inspections et à la certification électronique, l'assermentation des inspecteurs phytosanitaires, les

zones exemptes d'organismes nuisibles, le contrôle à postériori, la mise en quarantaine interne, le e-commerce, la certification phytosanitaire électronique et les voyageurs internationaux.

▪ **Résultat 2 : le renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire national**

Le renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire national constitue un volet essentiel du projet. Différentes missions d'assistance technique et/ou de facilitation seront menées pour appuyer la DPV et les différentes parties prenantes à formaliser les processus et à élaborer toute la documentation requise pour les mettre en application (procédures opératoires, protocoles, supports d'enregistrement, systèmes de gestion des données, audit interne et système de suivi évaluation), conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires.

Les interventions porteront spécifiquement sur :

- le renforcement du dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires et de maintenance de la liste nationale des organismes nuisibles réglementés ;
- l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de surveillance des organismes nuisibles réglementés prioritaires ;
- l'élaboration des procédures opératoires normalisées pour la vérification des importations et pour l'inspection et la certification phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés destinés à l'exportation, la réexportation et au transit ;
- l'évaluation des besoins en équipements et matériels de base pour la réalisation des contrôles phytosanitaires (importation et exportation) notamment aux postes de contrôles de l'aéroport et du port ;
- le renforcement des capacités d'analyse et de diagnostic des Laboratoires de la DPV ;
- la mise en place des bases d'un système de management de la qualité et d'audit interne, de suivi et d'évaluation de la performance des processus opérationnels du système phytosanitaire.

▪ **Résultat 3 : le renforcement des aptitudes et compétences de la DPV et des parties prenantes du système phytosanitaire national**

Il s'agira de mettre en œuvre un programme de formation en vue de renforcer les connaissances, les compétences et aptitudes des cadres et techniciens de l'ONPV et des différentes parties prenantes (publiques, privées, chercheurs, universitaires) à mettre en application les procédures opératoires liées aux différents processus opérationnels du système phytosanitaire national.

▪ **Résultat 4 : le renforcement des dynamiques de communication et d'interactions entre la DPV et les différentes parties prenantes du système phytosanitaire national.**

La compréhension des enjeux et implications de la police phytosanitaire et l'implication des différentes parties prenantes sont indispensables à la mise en place d'un système phytosanitaire national performant. Différentes activités seront menées pour renforcer les dynamiques de communication et d'interactions au sein de la DPV ; entre l'ONPV et les structures de recherche et les universités ; avec les voyageurs pour mieux les informer des risques d'introduction ou de dissémination d'organismes nuisibles lors du transport international de végétaux ou produits végétaux et des dispositions prévues dans la police phytosanitaire; la mise en place d'un Comité pilotage représentatif des parties prenantes à un haut niveau de responsabilité dans la prise de décision pour favoriser l'appropriation et procéder à l'approbation des plans de travail et des rapports d'activités du projet.

4. Cadre logique

Le cadre logique présente la théorie du changement pour le projet, avec des détails sur les résultats, les réalisations ou produits, les indicateurs mesurables, les cibles et les sources de vérification.

Résultat	Description du projet	Indicateurs mesurables	Cible	Sources de vérification
But	Contribuer au développement des exportations de fruits et légumes du Sénégal et de manière indirecte à la sécurité alimentaire du pays	Augmentation de la valeur des exportations de fruits et légumes visés par le PRACAS 2 Augmentation du volume de fruits et légumes visés par le PRACAS 2.	Exportations de fruits et légumes d'une valeur de XXX USD (équivalent à une augmentation de 10% par rapport à 2022) Hausse de 10% des exportations de fruits et légumes (toutes destinations) par rapport à la moyenne des 5 dernières années (120 000 tonnes);	Revue sectorielle de l'agriculture DAPSA ¹ DHORT ² ANSD ³
Objectif immédiat (objet)	Les capacités du système phytosanitaire national sont renforcées pour une meilleure protection des végétaux et la réduction des notifications d'interceptions dues à des organismes nuisibles réglementés	Notifications d'interceptions relatives aux exportations de fruits et légumes ⁴	Réduction du nombre de notifications d'interceptions vers l'UE pour des raisons phytosanitaires de 36 à 18 (équivalent à une réduction de 50%. Référence : moyenne 2021 (23), 2022 (58), 2023 (28))	DPV ; DHORT ; Douanes Rapports d'évaluation du PRACAS ⁵ FAOSTAT ⁶ EUROSTAT ⁷ TRACES NT ⁸
RESULTAT 1. Alignement du cadre législatif et réglementaire du système phytosanitaire aux traités internationaux				
R.1.1.	Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV (1997) et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités compétentes Les projets de loi phytosanitaire et de textes d'application pour doter le Sénégal d'une législation phytosanitaire nationale qui s'aligne avec l'Accord SPS et le texte de la CIPV (1997) sont validés en atelier élargi.	(i) Une analyse approfondie du cadre législatif et réglementaire phytosanitaire est réalisée. (ii) 1 projet de loi phytosanitaire et de textes d'application sont élaborés et approuvés par les autorités compétentes.	1 projet de loi phytosanitaire et au moins 3 projets de textes d'application sont soumis à l'approbation des autorités compétentes	Projet de loi Phytosanitaire et textes d'application Minutes de l'atelier de validation
RESULTAT 2. Processus opérationnels du système phytosanitaire national renforcés				
R.2.1.	Le dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires et de maintenance de la liste nationale des organismes nuisibles est renforcé	(i) Des analyses de risques phytosanitaires sont réalisées selon les NIMP pertinentes pour des filières prioritaires à risque (organismes nuisibles/marchandises) ; (ii) Un système informatisé de gestion des données relatives aux ARP est mis en place. (iii) La liste nationale des Organismes nuisibles réglementés (ONR) est actualisée.	3 rapports d'analyse des risques phytosanitaires sont réalisés selon les NIMP pertinentes 1 système informatisé de gestion des données issues des ARP est mis en place La liste nationale des organismes nuisibles réglementés est actualisée	Rapports d'analyse des risques phytosanitaires Portail phytosanitaire international

¹<https://www.dapsa.gouv.sn/content/statistiques-agricoles>

² Direction de l'Horticulture

³<https://www.ansd.sn>

⁴ Pour tenter de mesurer au mieux l'objectif immédiat (Renforcer les capacités phytosanitaires nationales pour assurer une meilleure protection des végétaux), un deuxième indicateur devra être défini en début de programme suite à une analyse plus poussée du système phytosanitaire national existant.

⁵ Programme d'accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise- Volet Agricole du Plan Sénégal Emergent

⁶ FAO Statistiques : Données de l'alimentation et de l'agriculture

⁷ EUROSTAT : Statistiques européennes

⁸<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt> : plateforme numérique de certification et de gestion de l'Union européenne pour l'importation de marchandises dans l'Union européenne.

R.2.2.	Un plan national de surveillance générale et des procédures spécifiques aux organismes nuisibles réglementés et prioritaires est élaboré.	Nombre d'espèces d'organismes nuisibles réglementés faisant l'objet d'une procédure de surveillance (i) Un plan national de surveillance générale et les procédures spécifiques pour la surveillance d'au moins 2 organismes nuisibles réglementés (1 à l'importation et 1 à l'exportation) sont élaborés. (ii) Des organismes nuisibles prioritaires pour le contrôle à l'exportation et à l'importation sont identifiés sur la base d'une analyse de risque phytosanitaire. (iv) Mise à disposition d'équipements, matériels et accessoires pour améliorer les procédures de contrôles à l'aéroport et au port	1 plan national de surveillance développé Deux organismes nuisibles sont identifiés sur base d'une analyse des risques phytosanitaires et font l'objet de surveillance	Procédures spécifiques de surveillance Rapport des activités de surveillance à l'importation et à l'exportation
Activité xx . Un système informatisé de gestion des données relatives à la surveillance des organismes nuisibles réglementés est opérationnel	Activité xx.xx Une évaluation des besoins en lien avec l'existant permet de définir Les fonctionnalités et l'architecture du système de gestion des données de surveillance ; Activité xx.xx Un système d'alerte précoce et de gestion des données de surveillance incluant une cartographie des organismes nuisibles réglementés est développé et déployé.	Rapport d'évaluation des besoins Base de données informatisée Système d'alerte précoce développé et déployé	1 rapport d'évaluation des besoins 1 système informatisé de gestion des données de surveillance et d'alerte précoce opérationnel	Rapport d'évaluation des besoins Base de données informatisées des données de surveillance
Activité xx. Le système phytosanitaire de vérification des importations de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés est renforcé	Des procédures opératoires normalisées conformes aux NIMP pertinentes pour le contrôle des envois importés de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés sont élaborées et mises en œuvre.	Manuel des procédures de contrôle phytosanitaire des produits importés	Des Procédures opératoires normalisées pour le contrôle d'au moins 4 végétaux, produits végétaux ou autres articles importés sont élaborées et mises en œuvre	Documentation aux postes de contrôle Rapports d'audits internet et de suivi et d'évaluation
Activité xx. Les procédures opératoires d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation, la réexportation et au transit sont améliorées	Des procédures opératoires normalisées conformes aux NIMP pertinentes pour l'inspection et la certification phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés exportés sont élaborées et mises en œuvre.	Procédures d'inspection et de certification des fruits et légumes destinés à l'exportation	Des procédures opératoires normalisées pour l'inspection et la certification phytosanitaire de 4 végétaux, produits végétaux ou articles réglementés sont élaborées et mises en œuvre	Manuel d'inspection et Documentation aux postes de contrôle Rapports d'audits internet et de suivi et d'évaluation
Activité xx. Les équipements et accessoires de base pour la mise en application des procédures de contrôles phytosanitaires (importation et exportation) à l'aéroport et au port sont renforcés	(i) Les besoins en équipements, matériels et accessoires indispensables à la mise en œuvre des procédures opératoires normalisées aux postes de contrôles de l'aéroport de Diass et du Port de Dakar sont établis. (ii) Les inspecteurs et contrôleurs disposent des kits d'équipements et accessoires appropriés pour réaliser les contrôles conformément aux procédures établies.	Équipements et accessoires aux postes de contrôle à l'aéroport et au port	Les équipements et accessoires nécessaires aux contrôles des 8 produits prioritaires (voir R.2.2 et R2.4) sont disponibles	Liste des infrastructures et équipements aux Postes de contrôle de l'aéroport et du port
Activité xx. Les capacités opérationnelles des laboratoires d'analyses et de diagnostic sont renforcées	i) Une évaluation des besoins en équipements des laboratoires de diagnostic en lien avec les besoins de la DPV et des opérateurs privés est réalisée. (ii) Un cahier de charge pour l'acquisition des équipements et matériels nécessaires pour le renforcement des capacités du laboratoire de phytopathologie de la DPV à répondre aux besoins de diagnostic avec es méthodes modernes est établi.	Liste des Équipements et matériels du laboratoire de phytopathologie et de malherbologie de la DPV ; Programme de renforcement des capacités du personnel du laboratoire de phytopathologie	Le cahier de charge pour l'acquisition des équipements du laboratoire de phytopathologie est défini et un programme de formation de son personnel pour réaliser des travaux de diagnostic avec des méthodes modernes (microbiologie, mycologie et PCR)	Inventaire des équipements du laboratoire de phytopathologie Cahier de charge des équipements et matériels à acquérir
Activité xx. Les bases d'un système de management de la qualité sont mises en place au niveau de la Direction de la Protection des Végétaux	(i) Un système efficace de documentation, d'enregistrement et de traçabilité est mis en place pour permettre l'audit interne et le suivi-évaluation de la performance des processus et activités de contrôles (importation et exportation). (ii) Un programme d'audit interne et de suivi-évaluation de la performance du système de contrôle et de certification est mis en œuvre. (iii) Le dispositif de suivi et d'évaluation des non-conformités et des notifications d'interceptions reçues des autorités compétentes des pays tiers est renforcé. (iv) Une dynamique d'amélioration continue est impulsée.	Documentation de la Politique qualité Procédures et instruction de travail Enregistrements Suivi des non-conformités et des notifications d'interceptions reçues des pays tiers	1 Déclaration de politique qualité de la DPV Fiches descriptives des postes Documentation des activités et résultats des contrôles d'au moins 4 produits prioritaires (import & export)	Les Fiches descriptives des différents postes de travail Déclaration de Politique de qualité Résultats des contrôles (importation et exportation) Rapports d'audit interne Documentation des non-conformités et des notifications d'interceptions

RESULTAT 3. Renforcement des aptitudes et compétences de la DPV et des parties prenantes du système phytosanitaire national				
R.3.1.		Un programme de renforcement des capacités du personnel de la DPV et des principales parties prenantes dans les activités d'analyse des risques phytosanitaires ; d'inspection et de certification ; de surveillance ; mise en place de système de management de la qualité et d'audit interne Renforcement des capacités du personnel de la DPV Renforcement des capacités des différentes parties prenantes	1 programme de renforcement des capacités élaboré et mis à disposition de la DPV Xx experts formés (désagrégés par acteurs, sujet de formation et par sexe) Xx personnes formées (désagrégés par acteurs, sujet de formation et par sexe)	
Activité xx. Un programme de formation continue du personnel de la DPV et des principales parties prenantes des processus opérationnels couverts par le Projet est élaboré, en lien avec le Centre de formation phytosanitaire de la DPV	Activité xx.xx Une évaluation des besoins en formation du personnel pour la mise en œuvre du programme de renforcement du système phytosanitaire national est réalisée. Activité xx.xx Un programme approprié de renforcement des capacités de la DPV et des principales parties prenantes du système phytosanitaire est établi (ARP, surveillance, diagnostic, inspection phytosanitaire, gestion du risque phytosanitaire, ...) (iii) Les capacités du Centre de formation phytosanitaire de la DPV à piloter de manière durable le processus d'évaluation et de mise en œuvre d'un programme de formation continue du personnel de la DPV et des autres parties prenantes du système phytosanitaire national sont renforcées.	Rapport d'évaluation des besoins en formation Le programme de formation du personnel de la DPV et des autres parties prenantes du Système phytosanitaire national	Un programme de renforcement des capacités du personnel de la DPV et des principales parties prenantes dans les activités d'analyse des risques phytosanitaires ; d'inspection et de certification ; de surveillance ; mise en place de système de management de la qualité et d'audit interne	Rapport d'évaluation des besoins en renforcement des capacités du personnel de la DPV et des principales parties prenantes Programme de formation continue
Activité xx. Les compétences et aptitudes des experts intervenant dans le Dispositif national d'analyse du risque phytosanitaire sont renforcées	(i) Le personnel de la DPV et les experts membres du groupe de travail ont une meilleure connaissance des NIMP pertinentes pour réaliser les ARP ; (ii) Les travaux d'ARP peuvent être conduits de manière efficace et conformément aux NIMP pertinentes.	Nombre d'experts formés Nombre d'ARP réalisées	(i) Au moins 16 experts du Groupe technique sont formés à la pratique de l'analyse des risques phytosanitaires. (ii) Au moins 3 ARP sont réalisées par le Groupe technique	Listes des participants aux formations en ARP Rapports et données des ARP
Activité xx. Les compétences et aptitudes des parties prenantes (services d'encadrement, privés, chercheurs, ...) à mettre en œuvre un Plan national de surveillance efficace et conforme aux normes internationales	Les différentes parties prenantes sont formées à la mise en œuvre des protocoles et de procédures de surveillance des organismes nuisibles ciblés (DPV, services d'encadrement et producteurs)	Nombre de participants formés Nombre d'espèces d'ONR faisant l'objet de surveillance spécifique	(i) Au moins 3 sessions de formation aux procédures de surveillance de 12 cadres et agents de la DPV aux niveaux central et décentralisé sont organisées ; (ii) Au moins 3 sessions de formation d'acteurs (services d'encadrement et producteurs (12 participants/session) du système de surveillance des filières prioritaires sont organisées.	Programme formation et listes des participants La liste des ONR réglementée actualisée Données sur les notifications d'interceptions à l'export
Activité. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation sont renforcées	Les cadres et agents de la DPV sont formés à la mise en œuvre des procédures de contrôles phytosanitaires des produits prioritaires ciblés à l'importation	Nombre de participants Nombre de spéculations /procédures de contrôles à l'importation	(i) Au moins 3 sessions de formation de cadres et agents impliqués dans le contrôle à l'importation sont organisées (3 x 12 participants). (ii) Les manuels de procédures de contrôle d'au moins 2 produits d'importation prioritaires ont fait l'objet de formation	Programme de formation et listes des participants Manuel des procédures de contrôles à l'importation
Activité xx. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les procédures d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation sont renforcées	Les cadres et agents de la DPV sont formés à la mise en œuvre des procédures d'inspection et de certification phytosanitaire des produits prioritaires ciblés à l'exportation	Nombre de participants Nombre de spéculations /procédures d'inspection et de certification	(i) 3 sessions de formation de (12 x 3 sessions) cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans l'inspection et la certification phytosanitaire sont organisées.	Programme de formation et listes des participants Manuel des procédures d'inspection et de certification à l'exportation
Activité xx. Les compétences et aptitudes du personnel des entreprises à mettre en œuvre les bonnes pratiques sont renforcées	Les capacités du personnel des entreprises exportatrices des chaînes de valeur prioritaires sont renforcées	Nombre de participants Nombre de spéculations	2 sessions de formation aux Bonnes pratiques de production (2 x 12 participants) pour 3 chaînes de valeur prioritaires sont organisées 2 sessions de formation aux Bonnes pratiques en post récolte (2 x 12 participants) pour 3 chaînes de valeur prioritaires sont organisées	Rapport de formation
Activité xx. Les compétences et aptitudes du personnel des laboratoires de la Direction de la Protection des Végétaux sont renforcées	Les cadres et techniciens du laboratoire de phytopathologie et de malherbologie de la DPV sont formés aux méthodes modernes de diagnostic et d'analyse microbiologique	Nombre de participants Nombre de méthodes d'analyses et de diagnostic	3 cadres et techniciens sont formés aux méthodes modernes d'analyses microbiologiques (mycologiques et bactériologiques) et d'analyse moléculaire (PCR) des microorganismes nuisibles et utilisation des kits de détection rapide ;	Programme de formation et listes des participants Protocoles et méthodes d'analyse et de diagnostic

			2 nouveaux protocoles de diagnostic d'organismes nuisibles prioritaires sont développés et mis en œuvre	
RESULTAT 4. Renforcement de la communication et de la collaboration de l'ONPV et des parties prenantes du système phytosanitaire national				
R4.1	Les dynamiques de communication et d'interactions internes au sein de la DPV sont renforcées Les dynamiques de communication et de coopération entre la DPV et les parties prenantes du système phytosanitaire national sont renforcées	Nombre de réunions semestrielles Nombre de réunions organisées et nombre de participants (désagrégé par sexe et acteurs) Nombre de Conventions signées entre la DPV et les structures de recherche Nombre de journées portes ouvertes et de sensibilisation sur la Police phytosanitaire et les activités de la DPV organisées	1 réunion semestrielle de coordination est organisée par année durant les 3 ans du projet Au moins 1 réunion /année est organisée avec les structures de recherches et Au moins 2 conventions sont établies entre la DPV et des laboratoires d'analyses et de diagnostic (Centre de recherche et universités) 1 journée porte ouverte est organisée	Comptes rendus des réunions Listes des participants Comptes rendus des réunions Listes des participants Conventions signées entre la DPV et les laboratoires
Activitéxx.	Des réunions semestrielles sont organisées pour informer le personnel cadre de la DPV sur la situation phytosanitaire et les enjeux et implications de l'évolution de la réglementation phytosanitaire et sur les résultats de la mise en œuvre du projet			
Activité xx.	La collaboration entre la DPV et les Universités et les Centres de recherche impliquées notamment dans les travaux de diagnostic est renforcée			
Activité xx. Les dynamiques de communication et d'interaction avec le grand public sont renforcées	(i)Des journées portes ouvertes et de sensibilisation sur la Police phytosanitaire et les activités de la DPV sont organisées ; (ii)Des supports de communication appropriés sont développés pour sensibiliser les voyageurs sur les risques phytosanitaires liés au transport international des végétaux et produits végétaux ; (iii)Les voyageurs internationaux sont mieux informés sur les dispositions de la police phytosanitaire concernant le transport international des végétaux et produits végétaux et autres réglementés	Nombre de journées portes ouvertes Nombre de Posters et de Flyers développés et distribués	2000 Flyers et/ou Posters sont imprimés, distribués aux voyageurs et /ou affichés (Aéroport et Port)	Rapports d'activités Posters et Flyers développés
Activité. Un système efficace et régulier de pilotage pour l'approbation des plans de travail et des rapports d'activités du projet est mis en place	Des réunions du Comité de Pilotage sont organisées de manière périodique pour l'approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d'activités du projet	Nombre de réunions Plans de travail et rapport d'activités validés	Au moins 6 rencontres semestrielles du Comité de pilotage sont organisées pendant la durée du projet	Procès -verbaux ou comptes rendus de réunions du Comité de Pilotage
Activité. Les dynamiques de communication et d'interactions avec les partenaires régionaux et internationaux sont renforcées	(ii) Des échanges réguliers sont organisés avec les partenaires régionaux (CEDEAO) et internationaux (CIPV, conseil phytosanitaire interafricain, ...) pour partager les expériences, les outils et identifier les synergies.	Nombre de réunions et nombres de partenaires présents	Au moins une réunion d'échange annuelle spécifique est organisée avec les partenaires régionaux et internationaux	Procès -verbaux ou comptes rendus de réunions

5. Matrice des risques

Résultats	Risques externes	Incidence ⁹	Mesures d'atténuation
But Contribuer à la sécurité alimentaire et au développement des exportations de fruits et légumes du Sénégal	Dégradation de la situation politico-économique nationale entraînant des perturbations dans la mise en œuvre du PRACAS 2 et du projet ¹⁰ ; De nouvelles incursions de ravageurs ou maladies qui impactent la productivité et limitent les exportations de fruits et légumes.	Moyenne Moyenne	Surveillance continue de la situation politique Les appuis prévus in-situ seront construits de manière à pouvoir les organiser, si nécessaire, à distance afin de réduire les déplacements des participants et/ou des experts

⁹Élevée : nécessite une action immédiate; Moyenne: un plan d'atténuation doit être mis en place; Basse: aucune action spécifique n'est requise, mais la situation doit être surveillée.

¹⁰Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise ambitionne atteindre dans des délais très courts, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement des exportations agricoles, tout en construisant une agriculture compétitive, diversifiée et durable

			Un volet important du projet porte sur la surveillance et la gestion des alertes pour réduire les risques d'introduction ou de propagation d'organismes nuisibles
Objet Renforcer les capacités phytosanitaires nationales pour assurer une meilleure protection des végétaux, l'accroissement des exportations de fruits et légumes et la réduction des notifications d'interceptions dues à des organismes nuisibles réglementés	Changements climatiques avec un impact sur la productivité et l'apparition de bioagresseurs émergents	Moyenne	Un volet important du projet porte sur l'opérationnalisation d'un système de surveillance et d'alerte rapide pour réduire les risques d'introduction ou de propagation de bioagresseurs émergents
RESULTAT 1. Amélioration du cadre législatif et réglementaire du système phytosanitaire, au regard des traités internationaux	Manque de volonté politique/ Dégradation de la situation politico-économique nationale empêchant le bon fonctionnement des institutions étatiques nationales	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et implication du Cabinet du Ministre de tutelle dans le Comité du Pilotage du projet pour favoriser leur compréhension du sujet et obtenir leur soutien dans le processus
R.1.1. Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV (1997) et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités compétentes	Faible implication des parties prenantes du système phytosanitaire national	Basse	Sensibilisation des différentes parties prenantes sur l'importance de l'activité en lien avec les ambitions de développement du secteur agricole et des exportations de fruits et légumes en particulier
RESULTAT 2. Renforcement des capacités opérationnelles du système phytosanitaire national	Insuffisances des ressources humaines, financières et logistiques requises pour l'opérationnalisation des processus et procédures opératoires normalisées	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et implication du Cabinet du Ministre (MAERSA) dans le Comité du Pilotage du projet pour renforcer leur compréhension des enjeux et obtenir leur soutien en vue de mobiliser les ressources nécessaires
R.2.1. Le dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires et de maintenance de la liste nationale des organismes nuisibles réglementés est renforcé	Faible engagement des parties prenantes dans le processus et lors des travaux	Moyenne	Un volet important des interventions est porté sur les activités visant à renforcer les dynamiques de communication et de relations avec les différentes parties prenantes du système phytosanitaire national
R.2.2. Un plan national de surveillance générale et des procédures spécifiques aux organismes nuisibles réglementés prioritaires est élaboré	Insuffisance des ressources humaines	Basse	
R.2.3. Un système informatisé de gestion des données relatives à la surveillance des organismes nuisibles réglementés est opérationnel	Insuffisance des ressources et équipements pour l'opérationnalisation du système informatisé de gestion des données	Moyenne	Un volet important des interventions est porté sur les activités visant à renforcer les dynamiques de communication et de relations avec les différentes parties prenantes du système phytosanitaire national
R.2.4. Le système phytosanitaire de vérification des importations de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés est renforcé	Insuffisance des moyens financiers, logistiques et/ou humains pour mettre en œuvre les procédures opératoires normalisées établies	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et implication du Cabinet du Ministre (MAERSA) dans le Comité du Pilotage du projet pour obtenir leur soutien en vue de mobiliser les ressources nécessaires du budget national et/ou auprès des partenaires
R.2.5. Les procédures opératoires d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation, la réexportation et au transit sont améliorées	Insuffisance des moyens financiers, logistiques et humains	Moyenne	
R.2.6. Les équipements et matériels pour la réalisation des contrôles phytosanitaires (importation et exportation) à l'aéroport et au Port sont renforcés	Absence ou insuffisance du financement pour l'acquisition des équipements et matériels	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et des différentes administrations impliquées
R.2.7. Les capacités opérationnelles du laboratoire de phytopathologie sont renforcées	Absence ou insuffisance du financement pour l'acquisition des équipements et matériels nécessaires	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et implication du Cabinet du Ministre (MAERSA) dans le Comité du Pilotage du projet pour obtenir leur soutien en vue de mobiliser les ressources nécessaires du budget national et/ou auprès des partenaires
R.2.8. Les bases d'un système de management de la qualité sont mises en place au niveau de la Direction de la Protection des Végétaux	-	-	-
RESULTAT 3. Renforcement des aptitudes et compétences de la DPV et des parties prenantes du système phytosanitaire national	Indisponibilité et faible engagement des parties prenantes autres que la DPV	Moyenne	Renforcement des dynamiques de communication et d'information des différentes parties prenantes aux fins d'avoir leur implication
R.3.1. Un programme de formation continue est élaboré et mis en œuvre en lien avec le Centre de formation phytosanitaire de la DPV	-	-	-

R.3.2. Les compétences et aptitudes des experts intervenant dans le Dispositif national d'analyse du risque phytosanitaire sont renforcées	Indisponibilité et/ou faible engagement des experts membres du dispositif national d'évaluation des risques	Moyenne	Renforcement des dynamiques de communication et d'information des différentes parties prenantes aux fins d'avoir leur implication
R.3.3. Les compétences et aptitudes des parties prenantes (services d'encadrement, privés, chercheurs, ...) à mettre en œuvre un Plan national de surveillance efficace et conforme aux normes internationales	Indisponibilité et/ou faible engagement des parties prenantes	Moyenne	
R.3.4. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation sont renforcées	Insuffisance des effectifs du personnel d'inspection pour mettre en application les manuels des procédures	Moyenne	Sensibilisation de l'autorité de tutelle et implication du Cabinet du Ministre (MAESRA) dans le Comité du Pilotage du projet pour favoriser leur compréhension des enjeux et obtenir leur soutien pour disposer du personnel nécessaire (effectif et qualifications)
R.3.5. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les procédures d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation sont renforcées	Insuffisance des effectifs du personnel d'inspection pour mettre en application les manuels des procédures	Moyenne	
3.6. Les compétences et aptitudes du personnel des entreprises à mettre en œuvre les bonnes pratiques sont renforcées	Faible engagement des entreprises à mobiliser leur personnel	Moyenne	Sélection et signatures de protocoles d'entente avec les i
R.3.7. Les compétences et aptitudes du personnel des laboratoires de la Direction de la Protection des Végétaux sont renforcées	-	-	-
RESULTAT 4. Renforcement des dynamiques de communication et d'interactions avec les parties prenantes du système phytosanitaire national	Manque d'engagement, de motivation et disponibilité		
R.4.1. Les dynamiques de communication et d'interactions internes au sein de la DPV sont renforcées			
R.4.2. Les dynamiques de communication et de coopération avec les structures de recherche et les universités sont renforcées	Faible engagement et implication des structures de recherche et universités	Moyenne	
R.4.3. Les dynamiques de communication et sensibilisation avec le grand public sont renforcées	-	-	-
R.4.4. Un système efficace et régulier de pilotage pour l'approbation des plans de travail et des rapports d'activités du projet est mis en place	-	-	-
R.4.5. Les dynamiques de communication et d'interactions avec les partenaires régionaux et internationaux sont renforcées	Faible volonté de communication et de partage de la part des partenaires	Basse	Multiplier les sessions d'informations et d'échanges sur le projet

6. Qui bénéficiera du projet et comment ?

Le projet vise les différentes parties prenantes du système phytosanitaire national comprenant l'ONPV, les autres administrations publiques, producteurs, exportateurs et leurs organisations professionnelles, les structures de recherche et d'enseignement supérieur et les écoles de formation en agriculture, le grand public). Les différentes interventions leur permettront de renforcer leurs connaissances du contexte et des normes phytosanitaires nationales et internationales et leurs capacités à s'acquitter efficacement et durablement de leurs obligations respectives, pour protéger les végétaux et prévenir l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles, notamment en lien avec les enjeux du commerce international.

La mise à jour de la loi phytosanitaire et l'amélioration des dynamiques de communication et de relations entre les différentes administrations et avec le grand public contribueront à renforcer le positionnement institutionnel de la Direction de la Protection des Végétaux et sa collaboration et sa coopération avec les autres services et avec le grand public (consommateurs, voyageurs, ...).

Les activités prévues portant sur l'organisation d'ateliers et de rencontres et journées portes ouvertes vont contribuer à faire connaître la police phytosanitaire et l'importance du respect des mesures phytosanitaires pour réduire les risques d'introduction ou de dissémination des organismes nuisibles lors du transport des végétaux et produits végétaux.

Le pilotage et la mise en œuvre du projet à travers les missions d'assistance technique et de formation, renforceront les capacités managériales, techniques et opérationnelles de la Direction et du personnel de l'ONPV à mener à bien leurs missions d'ONPV.

Les différents services officiels impliqués dans le système phytosanitaire national (Autorités des Ports et aéroports, Douanes, Commerce, ...) auront une meilleure connaissance et compréhension de leurs rôles et responsabilités, en lien avec la Police phytosanitaire.

7. Comment le projet répondra-t-il aux besoins liés au genre ?

Les femmes rurales représentent 52 % de la population sénégalaise et composent 70 % de la main-d'œuvre agricole¹¹. Hormis la zone des Niayes, l'extension et le développement des productions maraîchères ont été avant tout l'affaire des petits producteurs dont les groupements de promotion féminine. Du bassin arachidier à la vallée du fleuve Sénégal, en passant par la Casamance, beaucoup de groupements féminins créés bénéficient de soutiens visant la production et la commercialisation de produits vivriers et des légumes. La plupart des femmes sont dans la collecte, la transformation et la commercialisation. Dans les filières fruits et légumes d'exportation, le personnel dans les stations de conditionnement est composé majoritairement de femmes.

Le renforcement des capacités phytosanitaires nationales vise à assurer la protection des végétaux en prévenant l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles. Une telle initiative bénéficiera aux hommes et aux femmes. Une attention particulière sera portée à assurer qu'aussi bien les hommes que les femmes pourront participer pleinement aux différentes activités du projet.

Le projet fera l'objet avant son démarrage d'une "analyse de la dimension genre" pour mieux évaluer les différences liées au genre dans la filière horticole au Sénégal et d'identifier les divers défis, besoins et priorités susceptibles d'affecter différemment les hommes et les femmes. Les résultats de cette analyse préliminaire seront intégrés dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet afin d'assurer que les femmes que les hommes puissent pleinement en bénéficier et qu'il ne crée pas d'effets adverses liés au genre. Cette analyse permettra également de collecter des données ventilées par genre/sexe et d'identifier des indicateurs de performance qui permettront de mesurer les impacts du projet en termes de promotion d'égalité des genre et d'autonomisation des femmes.

¹¹<https://www.malem-auder.org/2022/03/20/situation-des-femmes-rurales-au-senegal/>

En outre, les femmes tireront également profit du projet grâce à l'obtention de produits agricoles plus sains et en quantités importantes pour soutenir leurs activités commerciales et/ou de transformation des fruits et légumes.

8. Comment le projet abordera-t-il les questions liées à l'environnement ?

La mise en œuvre du projet contribuera de manière significative à protéger l'environnement, du fait de l'amélioration des capacités de gestion des risques liés à l'introduction ou la dissémination d'organismes nuisibles ou à l'application de produits de protection des plantes pour lutter contre des bioagresseurs.

Le projet renforce les capacités nationales à assurer la protection des cultures notamment en mettant en place un dispositif national d'analyse des risques phytosanitaires, un système de surveillance des organismes nuisibles et de détection précoce et d'alerte rapide pour permettre aux ONPV et aux opérateurs de se préparer, d'agir et de lutter en temps utile contre les organismes nuisibles et ainsi réduire les risques d'intrusion ou de dissémination d'organismes nuisibles réglementés ou émergents. Ces programmes phytosanitaires permettront de réglementer les organismes nuisibles qui sont susceptibles d'avoir des conséquences économiques et/ou environnementales. En disposant d'une liste actualisée des organismes nuisibles réglementés, l'ONPV et les différentes parties prenantes, notamment les opérateurs privés pourront identifier et adopter les meilleures options de gestion des risques pour assurer la protection de leurs cultures, notamment dans une approche globale de lutte intégrée contre les ravageurs ou nuisibles, plus respectueuse de l'environnement.

L'amélioration du système phytosanitaire national favorisera la prévention contre les organismes nuisibles pour lesquels un seuil permet de déterminer quand il faudra agir et ainsi optimiser l'utilisation de biocides pour assurer une productivité agricole durable en protégeant l'environnement.

9. Comment ce projet s'inscrit-il dans le contexte SPS national/régional ?

Alors que le secteur agricole constitue le premier secteur économique du fait de l'importance de sa part contributive dans le PIB (à hauteur de 9,4% du PIB national)¹² et des emplois et des revenus qu'il génère, il reste paradoxal que le Sénégal doive encore importer des produits alimentaires pour satisfaire ses besoins. Cette situation accentue les enjeux de protection des végétaux et du contrôle phytosanitaire au Sénégal, car le commerce international reste une des voies d'introduction et de propagation de maladies et de ravageurs des végétaux.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 2 « 2019-2023 ») vise l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à partir de produits prioritaires à haut potentiel de développement et à haute valeur ajoutée. Pour ce faire, l'un des 4 axes stratégiques du PRACAS 2 sont : (i) l'amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et niébé ; (ii) l'optimisation des performances des filières industrielles : arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton ; (iii) le développement des exportations de fruits et légumes : haricot vert, mangue, melon, pastèque et banane et (iv) l'amélioration des taux de couverture des besoins du marché national en oignon, pomme de terre et banane.

Les objectifs de sécurité alimentaire et de développement des exportations inscrits dans le PRACAS¹³ renforcent les enjeux et la nécessité de mettre en place un système phytosanitaire national à même de garantir la protection des ressources végétales contre l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles réglementés ou émergents. C'est dans cette perspective que la stratégie phytosanitaire du Sénégal (2023-2028) a été élaborée, à l'issue d'une évaluation des capacités phytosanitaires nationales réalisée avec l'outil du Secrétariat de la CIPV.

¹² Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

¹³ Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise 2 (2019-2023) - Volet agricole du Plan Sénégal Émergent qui sert de cadre de référence des politiques publiques sur la période 2014- 2035.

Les interventions prévues dans le projet devront permettre de renforcer le système d'inspection et de certification et d'atteindre l'objectif immédiat du projet qui est d'obtenir la réduction des notifications d'interceptions pour des raisons phytosanitaires d'au moins 50% par rapport à la moyenne des 3 dernières années.

Les améliorations attendues du système phytosanitaire national renforceront les capacités de la DPV et des différentes parties prenantes des chaînes de valeur à répondre aux exigences d'accès aux marchés (par exemple, exportation de fleurs d'hibiscus sur le marché mexicain où elles font actuellement l'objet de restrictions).

La mise en œuvre du projet contribuera à accroître la confiance des partenaires commerciaux (exportateurs et/ou importateurs) du Sénégal.

Enfin, les possibilités de reproduire/partager les expériences avec d'autres pays de la région seront explorées, ainsi que les synergies possibles avec les initiatives menées par d'autres partenaires techniques notamment le département Américain de l'agriculture (USDA) avec la CEDEAO et le Conseil Phytosanitaire Interafricain.

10. Comment ce projet s'inscrit-il en complément ou en prolongement des autres initiatives ?

En cohérence avec la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) et le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) a mis en œuvre différents projets (déjà clôturés ou en cours) pour appuyer l'opérationnalisation du PRACAS2.

Le PRACAS 2 capitalise sur les réalisations des programmes et projets mis en œuvre par le MAERSA, tels que l'ANIDA¹⁴ ; le Projet d'Appui aux Filières agricoles - Extension (PAFA-extension) ; le Programme d'Aménagement et de Développement économique des Niayes (PADEN), le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER), le Programme national d'Investissement Agricole du Sénégal (PAPSEN), le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business au Sénégal (PDIDAS), le Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), le Projet de Développement de Résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal.

Le présent Projet s'inscrit en complément de ces différents projets et programmes dans lesquels le volet renforcement des capacités phytosanitaires nationales était très peu pris en compte. Sa mise en œuvre contribuera de manière significative à l'opérationnalisation de la stratégie phytosanitaire du Sénégal qui constitue le cadre de référence de la politique phytosanitaire nationale.

D'autres interventions pertinentes ont également été tenues en considération lors de la formulation du projet :

Le projet « Système régional innovant de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest » (SyRYMAO 2021- 2025¹⁵) : il vise notamment la consolidation, la diffusion à grande échelle et la vulgarisation des techniques efficaces de lutte contre les mouches des fruits, l'extension des activités de surveillance, veille et alerte à l'ensemble des 15 États membres de la CEDEAO et la mise en place de mécanismes de pérennisation du système de surveillance et de lutte au double niveau régional et national. Les expériences et leçons apprises du SyRIMAO ont été prises en compte lors de l'élaboration du projet.

Le programme « Fit For Market SPS - Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires du secteur horticole des pays ACP » (FFM SPS¹⁶) et « Fit for Market Plus – Mitigation des impacts de la pandémie de Covid-19 par le renforcement de la durabilité du secteur horticole ACP » (FFM+¹⁷), qui

¹⁴ Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole

¹⁵ mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO avec l'appui financier de l'Union européenne (UE) et de l'Agence française de développement (AFD).

¹⁶ FFM SPS : durée de 4 ans, avec un budget total de 15 millions, financé par l'Union européenne (UE) et l'Organisation des États ACP (OEACP) par le biais du 11e Fonds Européen de Développement (FED).

¹⁷ FFM+ a démarré en décembre 2021, « Fit for Market Plus – Mitigation des impacts de la pandémie de Covid-19 par le renforcement de la durabilité du secteur horticole ACP » (FFM+), d'une durée de 5 ans et d'un budget

est mis en œuvre par le COLEAD. Ce dernier s'inscrit dans le cadre du soutien européen aux politiques à moyen et long terme visant à renforcer les capacités de production, à stimuler l'innovation et à améliorer la durabilité et la compétitivité du secteur privé ACP. La DPV et bon nombre d'entreprises sénégalaises exportatrices de fruits et légumes bénéficient d'activités de renforcement des capacités du COLEAD. L'ONPV s'engage à collaborer de manière transparente avec le COLEAD pour que ces interventions soient en cohérence et complémentarité avec le projet et la stratégie phytosanitaire nationale. Dans le cadre de la contribution du COLEAD au projet, il s'agit d'ailleurs d'une valorisation des activités d'appui à venir auprès des parties prenantes sénégalaises dans le cadre du programme FFM Plus.

En outre, l'amélioration des capacités phytosanitaires du Sénégal contribuerait également à renforcer les capacités du pays à mettre en œuvre ses engagements dans le cadre du Plan d'actions régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes en Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au plan continental, le Secrétariat de la CIPV propose de coopérer avec les ONPV et les ORPV, en coordination avec la FAO, pour développer et mettre en œuvre le premier programme phytosanitaire pour l'Afrique. Le programme vise à permettre aux ONPV de détecter efficacement et rapidement les organismes nuisibles et les maladies des végétaux significatifs d'un point de vue règlementaire, économique et environnemental.

Le présent projet jette les bases d'un système phytosanitaire performant qui pourront être consolidées lorsque le Sénégal sera intégré dans la liste des pays pilotes du programme phytosanitaire pour l'Afrique.

11. Comment ce projet a-t-il été élaboré ?

A la demande de la DPV, une évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) du Sénégal avec l'outil ECP développé par le secrétariat de la CIPV a été réalisé. L'ECP a été menée par les parties prenantes nationales, appuyées par la GIZ, le Secrétariat de la CIPV, un consultant et l'expert accrédité par la CIPV. Ce travail a permis à la DPV, en collaboration avec les parties prenantes, de faire l'évaluation du système phytosanitaire du Sénégal en ce qui concerne les modules ciblés (Module 2 : Législation phytosanitaire nationale ; Module 5 : La structure et les processus de l'ONPV ; Module 8 : Capacité de l'ONPV en matière de surveillance et établissement des rapports des organismes nuisibles ; Module 10 : Système de réglementation des importations phytosanitaires et Module 13 : Certification d'exportation, réexportation, transit). L'exercice a conduit à l'analyse de l'arbre à problèmes ainsi que l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) et a permis dans une démarche participative, sous formes d'ateliers, de focus groupes, d'entretiens individuels, de visites de sites, avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'environnement phytosanitaire, dont plusieurs ministères et le secteur privé (ONPV, Commerce, Douane, Associations de producteurs, entreprises d'exportations et d'importation, etc). Cette approche a permis de procéder à une planification stratégique et de convenir des objectifs et activités visant à améliorer les capacités phytosanitaires du Sénégal dans un document de stratégie phytosanitaire nationale, validé en juin 2023.

Le présent projet a été élaboré en se fondant sur la stratégie phytosanitaire du Sénégal et sur les résultats de l'ECP, dans le cadre d'un processus participatif et inclusif qui a impliqué les principales parties prenantes nationales du système phytosanitaire national.

Les lettres de soutien provenant des différentes parties prenantes du système phytosanitaire national prouvent leur adhésion et leur implication dans le projet.

12. Comment le projet sera-t-il mis en œuvre ?

total de 25 millions, est financé par l'Union européenne (UE) et l'Organisation des États ACP (OEACP) par le biais du 11e Fonds Européen de Développement (FED).

Il est proposé que le projet soit mis en œuvre par le COLEAD. Ce choix a été dicté par l'expérience du COLEAD depuis 20 ans en matière d'appui aux autorités compétentes au niveau SPS, via plusieurs programmes tels que EDES, FFM, FFM-SPS et FFM PLUS. En particulier en Afrique subsaharienne.

Depuis 2001, le COLEAD est actif au Sénégal principalement via ses programmes d'assistance technique dont le principal objectif est de renforcer les capacités des acteurs privés et publics afin de garantir la mise en place de systèmes SPS nationaux efficaces et efficaces pour le secteur horticole.

50 entités (entreprises horticoles, prestataires de services, organisations professionnelles, structures d'appui, centres de formations, secteur public) ont été ainsi appuyées au Sénégal à travers un ou plusieurs de ces programmes.

Plus particulièrement, dans le contexte de la problématique phytosanitaire que représente la mouche des fruits pour la filière mangue, le COLEAD a accompagné les acteurs de la chaîne de valeur mangue et notamment la DPV, l'ANCAR (service de vulgarisation) et le secteur privé sur les quatre dimensions présentées dans ce projet : gouvernance, processus opérationnels, compétences et communication.

Le COLEAD a également collaboré dans le passé avec le projet régional CEDEAO (PLMF) qui s'est achevé au mois d'août 2019. Entre la fin de ce projet (août 2019) et le démarrage du nouveau projet (SyRIMAO), un appui technique a été apporté par le COLEAD / FFM-SPS afin de soutenir le Sénégal à dimensionner et à maintenir son système de surveillance nationale. Dans le cadre de son Protocole d'entente avec la CEDEAO, le COLEAD collabore avec le nouveau projet SyRIMAO sur les aspects surveillance nationale et régionale notamment.

Enfin, depuis plus de 20 ans, le COLEAD a développé de nombreux outils de formation et d'information au service du développement durable du secteur agricole et plus particulièrement de la filière fruits et légumes. Ces ressources sont disponibles pour tous les acteurs du secteur horticole. Plus particulièrement, des outils et des programmes de formations existent et sont disponibles pour les autorités compétentes sur la majorité des thématiques couvertes par ce projet. Ces programmes peuvent facilement être adaptés aux spécificités du contexte sénégalais.

Le COLEAD connaît le contexte phytosanitaire du Sénégal et entretient déjà des relations de coopération solides avec l'ONPV et les différentes parties prenantes du secteur.

Le COLEAD dispose d'un relais national à Dakar (expert) et d'un bureau régional à Lomé et mettra en place un dispositif de coordination locale pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet au niveau national et en lien avec l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet :

- Désignation d'un coordonnateur national des activités du projet sous la supervision de l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet ;
- Formalisation des procédures de coordination, de mise en œuvre, de rapportage, du suivi et de l'évaluation des activités du projet.

Un Comité de pilotage sera mis en place. Il aura pour mission de (i) définir les orientations générales ; (ii) procéder aux arbitrages nécessaires (budget, planification, ...) et (iii) faire des recommandations pour la bonne exécution du projet.

A ce titre le Comité de pilotage est chargé de valider les programmes annuels de travail, les budgets associés et les rapports d'activités techniques, administratifs et financiers.

Le Comité de Pilotage sera composé des représentants de :

- Le Ministre de l'agriculture de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire (MAERSA) ;
- La Direction de l'horticulture (MAERSA) ;
- L'Association Sénégalaise de Promotion des Exportations (Ministère en charge du Commerce)
- La Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal (CFAHS)

- L'Association des Unions Maraichères des Niayes (AUMN)

13. Comment les résultats du projet seront-ils communiqués ?

Un axe important du projet porte sur le renforcement des dynamiques de communication et de relations au sein de la DPV et entre la DPV et les différentes parties prenantes nationales et internationales du système phytosanitaire du Sénégal.

Différentes activités visant à contribuer à la diffusion et la visibilité des interventions du projet et de leurs résultats en direction des différentes parties prenantes nationales et internationales (autres administrations publiques, structures de recherche et universités, organisations professionnelles, producteurs, grand public) seront mises en œuvre selon un planning régulier et pendant toute la durée du projet.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, la plupart des activités seront médiatisées : démarrage du projet, programme de renforcement des capacités, remise des équipements, rapports de suivi de la surveillance des organismes nuisibles, des notifications d'interceptions, bilans des activités de contrôles des importations et des inspections et certifications des exportations, ...

14. Quelles mesures seront prises pour garantir que les résultats du projet seront maintenus à long terme ?

Dans le souci de favoriser la pérennisation des résultats, les interventions du projet accordent une part importante aux actions de sensibilisation et d'information des décideurs et de l'ensemble des acteurs publics et privés du système phytosanitaire au Sénégal. Cette approche inclusive et participative favorisera la durabilité des améliorations apportées au système phytosanitaire du Sénégal. En effet, le projet contribuera à faire connaître davantage les enjeux et implications du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en ce qui concerne la surveillance et l'application des mesures phytosanitaires définies pour d'une part empêcher l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles réglementés au Sénégal et ainsi protéger le patrimoine agricole et la biodiversité du pays et d'autre part, garantir que les produits destinés à l'exportation respectent les exigences phytosanitaires des pays partenaires commerciaux du Sénégal.

La participation d'experts nationaux en tandem avec des experts internationaux dans des activités clefs vise à favoriser la disponibilité d'une expertise locale à même d'assurer la pérennité et la durabilité des résultats.

L'implication du Centre de formation phytosanitaire de la DPV dans l'évaluation des besoins et le pilotage de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités s'inscrit dans la perspective de doter l'ONPV des compétences managériales et techniques appropriées pour garantir la durabilité des résultats du projet.

Le renforcement du cadre institutionnel du système phytosanitaire et des capacités managériales et techniques de la DPV devrait favoriser la mobilisation des ressources humaines et financières requises pour consolider et poursuivre la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre logique de la stratégie phytosanitaire du Sénégal.

La mise en œuvre de la stratégie phytosanitaire et les améliorations attendues sur le système phytosanitaire du Sénégal contribueront durablement à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de développement des exportations de produits horticoles.

15. Pourquoi le STDF devrait-il financer ce projet ?

Le projet favorisera (i) une meilleure connaissance des rôles et responsabilités de l'ONPV, au regard des principes phytosanitaires pour la protection des végétaux qui sont énoncés dans la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

La part importante du plan d'action consacrée au renforcement des capacités opérationnelles du système phytosanitaire national permettra d'améliorer la compréhension et les compétences et

aptitudes de l'ONPV à coordonner la mise en œuvre des différents processus du système phytosanitaire, en se fondant sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes, notamment en ce qui concerne notamment l'analyse des risques phytosanitaires, la détection, le diagnostic des organismes nuisibles prioritaires, la surveillance et la maintenance des listes d'organismes nuisibles réglementés pour l'établissement de mesures phytosanitaires et l'application de procédures de contrôles, d'inspection et de certification phytosanitaire techniquement justifiées.

De plus, la mise en place de système de gestion de données et informations issues des activités phytosanitaires (analyse des risques, surveillance, ...) contribuera à la traçabilité et la reproductibilité des bonnes pratiques.

Les améliorations attendues dans la mise en œuvre du système phytosanitaire devraient aider le Sénégal à se conformer davantage à l'Accord SPS et à la CIPV qui stipulent que les parties contractantes doivent justifier techniquement les mesures phytosanitaires sur la base de conclusions d'une analyse appropriée du risque phytosanitaire et à l'Accord de Facilitation des Échanges de l'OMC, en particulier aux articles 10.1 (révision et simplification des formalités et des exigences en matière de documentation) et 7.9 (mise en circulation des marchandises périssables).

Le projet contribuera à la mise en place d'un système phytosanitaire en adéquation avec la dynamique d'harmonisation et de renforcement des capacités de lutte et de surveillance phytosanitaires en cours au niveau régional. Sa mise en œuvre favorisera le renforcement des dynamiques collaboratives entre l'ONPV et les différentes parties prenantes publiques et privées du système phytosanitaire national.

En outre, l'amélioration des capacités phytosanitaires du Sénégal contribuerait également à renforcer les capacités du pays à mettre en œuvre ses engagements dans le cadre du Plan d'actions régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes en Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Par ailleurs, les leçons apprises de la mise en œuvre du projet en lien avec les expériences sur l'utilisation des outils digitaux (ePhyto, dématérialisation des procédures d'importation de semences) pourraient aussi générer des connaissances et des expériences qui pourraient être partagées avec d'autres pays en développement.

Ainsi, autant par son approche que par sa finalité, le projet remplit les critères de financement du STDF.

PIÈCES JOINTES

Appendice 1 : Plan de travail

Appendice 2 : Budget du projet présenté dans un fichier Excel

Appendice 3 : Consentement écrit de COLEAD pour mettre en œuvre le projet

Appendice 4 : Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant la demande

APPENDICE 1: Plan de travail

La durée du projet est de 3 ans.

Activité	Responsabilité	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
R.1.Amélioration du cadre législatif et réglementaire du système phytosanitaire, au regard des traités internationaux													
R.1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes													
A.1.1.1. Évaluation des textes législatifs et en rapport avec les accords internationaux	Division Législation et Quarantaine (DLQ) /Cabinet juridique MAERSA												
A.1.1.2. Élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires (Loi phytosanitaire et textes d'application)													
A1.1.3. Organisation d'un atelier de validation du projet de loi phytosanitaire et des décrets d'application													
R.2.Renforcement des capacités opérationnelles du système phytosanitaire national													
R.2.1. Le dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaire et de maintenance de la liste des organismes nuisibles réglementés est renforcé													
A.2.1.1. Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'analyse des risques phytosanitaires selon NIMP pertinentes	Division Législation et Quarantaine Dispositif national d'ARP												
Activité 2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés													
A.2.1.3. Développement d'un système de gestion des données relatives aux ARP réalisées													

R.2.2. Un plan national de surveillance des organismes nuisibles réglementés est élaboré et mis en œuvre													
A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un Manuel de surveillance générale et des procédures spécifiques aux organismes nuisibles ciblés pour le contrôle à l'exportation	Division Législation et Quarantaine-Division Avertissement Agricole - Laboratoires DPV et Prestataire												
A.2.2.2. Évaluation des besoins en ressources et équipements pour l'opérationnalisation du plan de surveillance générale et des procédures spécifiques aux organismes nuisibles ciblés													
A.2.2.3. Mise en place d'un système de gestion des données relatives à la surveillance des organismes nuisibles réglementés													
A.2.2.4. Développement de manuels de procédures spécifiques de détection, de suivi et de déclaration des organismes nuisibles prioritaires													
R.2.3. Un système informatisé de gestion des données relatives à la surveillance des organismes nuisibles réglementés est opérationnel													
A.2.3.1. Évaluation des besoins en lien avec l'existant pour définir les fonctionnalités et l'architecture du système de gestion des données de surveillance	Unité Informatique DPV												
A.2.3.2. Développement et déploiement d'un système d'alerte précoce et de gestion des données de surveillance incluant une cartographie des organismes nuisibles réglementés	Unité Informatique DPV- Prestataire												
R.2.4. Le système phytosanitaire de vérification des importations de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés													

A.2.4.1. Atelier pour faire l'état des lieux des besoins d'amélioration et/ou de développement des procédures d'inspection à l'importation en lien avec les NIMPs pertinentes (notamment 20, 31 et 32)	Division Législation et Quarantaine												
A.2.4.2. Ateliers techniques pour la rédaction des procédures d'inspection à l'importation de 5 végétaux et/ produits végétaux prioritaires													
A.2.4.3. Atelier de validation des procédures d'inspection à l'importation													
A.2.4.4. Impression du Manuel des procédures opératoires normalisées d'inspection à l'importation													
R.2.5. Les procédures opératoires d'inspection et de certification phytosanitaires à l'exportation, la réexportation et au transit sont améliorées													
A.2.5.1. Atelier d'évaluation du système de certification avec les parties prenantes	Division Législation et Quarantaine												
A.2.5.2. Ateliers techniques pour la rédaction des procédures opératoires normalisées pour l'inspection et la certification phytosanitaire des 5 spéculations prioritaires d'exportation													
A.2.5.3. Atelier de validation des procédures d'inspection phytosanitaire													

A.2.5.4. Impression du Manuel de procédures opératoires normalisées														
R.2.6. Les équipements et accessoires de base nécessaires à la mise en application des procédures opératoires normalisées pour les contrôles phytosanitaires (importation et exportation) sont renforcés														
A.2.6.1. Évaluation des besoins et dotation d'équipements et accessoires de base pour la mise en application des procédures de contrôles phytosanitaires à l'aéroport et au port	Division Législation et Quarantaine													
R.2.7. Les capacités opérationnelles des laboratoires d'analyses et de diagnostic sont renforcées														
A.2.7.1. Évaluation des besoins en équipements et matériels nécessaires à la réalisation d'analyses et de diagnostic avec des méthodes rapides (mycologie, microbiologie, PCR)	Laboratoire de Phytopathologie/DPV													
R.2.8. Les bases d'un système de management de la qualité sont mises en place au niveau de la Direction de la Protection des Végétaux														
A.2.8.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la DLQ/DPV	Bureau Contrôle Qualité/ DLQ													
A.2.8.2. Assistance technique pour formalisation des procédures d'audit interne au niveau de la Division Législation et Quarantaine														
A.2.8.3. Mise en œuvre d'un programme d'audit interne des différents processus portant sur l'ARP, la surveillance et l'inspection et la certification phytosanitaire des produits prioritaires (import et export)														

R3. Renforcement des aptitudes et compétences de la DPV et des parties prenantes du système phytosanitaire national													
R.3.1. Un programme de formation continue est élaboré et mis en œuvre en lien avec le Centre de formation phytosanitaire de la DPV													
A.3.1.1. Assistance technique au Centre de formation phytosanitaire de la DPV pour l'évaluation des besoins en formation du personnel de la DPV et des principales parties prenantes des processus opérationnels couverts par le projet	Centre de formation phytosanitaire de la DPV/DLQ Prestataire												
A.3.1.2. Atelier de validation du programme de formation continue													
R.3.2. Les compétences et aptitudes des experts intervenant dans le Dispositif national d'analyse du risque phytosanitaire sont renforcées													
A.3.2.1. Formation du personnel de la DPV et des experts du Dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires	Prestataire Centre de formation phytosanitaire de la DPV												
R.3.3. Les compétences et aptitudes des parties prenantes (services d'encadrement, opérateurs privés, chercheurs, ...) à mettre en œuvre le Plan de surveillance générale et les procédures spécifiques aux organismes nuisibles réglementés prioritaires													
A.3.3.1. Ateliers de formation des parties prenantes (services d'encadrement, privés, chercheurs, ...) sur le Plan de surveillance générale et les procédures spécifiques aux organismes nuisibles réglementés prioritaires	Prestataire Centre de formation phytosanitaire de la DPV												
R.3.4. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation sont renforcées													
A.3.4.1. Ateliers de formation des cadres et agents de la DPV sur les procédures de contrôles à l'importation	DLQ Centre de formation phytosanitaire de la DPV												
R.3.5. Les compétences et aptitudes des cadres et agents de la Direction de la Protection des Végétaux à mettre en œuvre les procédures d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation sont renforcées													

A.3.5.1. Ateliers de formation des cadres et agents de la DPV sur les procédures d'inspection et de certification à l'exportation	DLQ Centre de formation phytosanitaire de la DPV												
R.6. Les compétences et aptitudes du personnel de production et de conditionnement des entreprises exportatrices des chaînes de valeur prioritaires sont renforcées													
A.3.6.1 Ateliers de formation du personnel de production													
A.3.6.1 Ateliers de formation du personnel en post- récolte													
R.3.7. Les compétences et aptitudes du personnel des laboratoires de la Direction de la Protection des Végétaux sont renforcées													
A.3.7.1. Ateliers de formation des cadres et agents du Laboratoire de Phytopathologie de la DPV	Laboratoire de Phytopathologie de la DPV Centre de formation phytosanitaire de la DPV												
R.4. Renforcement des dynamiques de communication et d'interactions avec les parties prenantes du système phytosanitaire national													
R..4.1. Les dynamiques de communication et d'interactions internes au sein de la DPV sont renforcées													
A.4.1.1. Réunions semestrielles sont organisées pour informer le personnel cadre de la DPV sur la situation phytosanitaire et les enjeux et implications de l'évolution de la réglementation phytosanitaire et sur les résultats de la mise en œuvre du projet	DLQ												
R.4.2. Les dynamiques de communication et collaboration entre la DPV et les structures de recherche et les universités sont renforcées													
A.4.2.1. Rencontres entre la DPV et les Universités et les Centres de recherche impliquées dans les travaux d'ARP et les travaux d'analyses et de diagnostic	DLQ												

R.4.3. Les dynamiques de communication et d'interaction avec le grand public sont renforcés													
A.4.3.1. Journées portes ouvertes et de sensibilisation sur la Police phytosanitaire et les activités de la DPV	Responsable de la Communication DPV DLQ												
A.4.3.2. Campagnes de sensibilisation des voyageurs à l'aéroport et au port sur les risques phytosanitaires au transport des végétaux et des produits végétaux et sur la police phytosanitaire	Responsable de la Communication DPV DLQ												
R.4.4. Un système efficace et régulier de pilotage pour l'approbation des plans de travail et des rapports d'activités du projet est mis en place													
A.4.4.1. Réunions du Comité de Pilotage pour l'approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d'activités du projet	DPV												
R.4.5. Les dynamiques de communication et d'interactions avec les partenaires régionaux et internationaux sont renforcées													
A.4.5.1. (ii) Des échanges réguliers sont organisés avec les partenaires régionaux (CEDEAO) et internationaux (CIPV, conseil phytosanitaire interafricain, ...) pour partager les expériences, les outils et identifier les synergies avec d'autres initiatives existantes.	DPV												
COORDINATION DU PROJET													
Atelier de lancement													
Analyse genre													
Evaluation finale													
Atelier de clôture													